

PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU STADE

DU 29 MARS 2018

N°2

ETAIENT PRESENTS

Mme SCOLAN Présidente, M. SUEUR Vice-président, Mme PETITPAS, M. TIR, M. SARFATI, M. KLEIBER, M. MASSERANN, M. DUBOS, M. HAIMART, Mme COULONGES.

ABSENTS EXCUSES

M. BEVALET, Mme LHOTE, M. MANFREDI, Mme FERIEU, M. BASSOT, Mme MALEY.

PROCURATION

Mme LHOTE

A

Mme COULONGES

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. AUBERT, Secrétaire Administratif,
M. AITHAMON, Responsable Technique,
M. DAGONET, Responsable Technique,
Mme AYADI, Responsable Administratif,
Mme CORSON, Agent Comptable.

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00

Monsieur FURODET du groupement Atelier CHANEAC Architecture/BECO, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre de la réalisation des équipements sportifs au Stade Deuil/Enghien, présente le projet qui lui a été confié en décembre dernier.

Une présentation détaillée comportant 30 pages est annexée au présent procès verbal.

Les membres du Syndicat valident le projet dans son ensemble et se prononcent sur les options et variantes proposées, retracées dans le tableau suivant :

SYNTHÈSE		Montant Hors Taxe en €
1	Piste d'athlétisme et terrain synthétique	1 156 461,00 €
2	Parking y compris cheminements doux	832 573,75 €
3	Eclairage ES - 150 LUX	127 710,00 €
4	Tennis en terre battue	182 195,00 €
5	Espace de convivialité bâtiment	900 000,00 €
6	Espace de convivialité extérieur + cheminements dans le complexe	185 959,50 €
Montant Total Hors taxe en €		2 764 929,25 €
TVA à 20 % en €		552 985,85 €
Montant T.T.C en €		3 317 915,10 €

OPTIONS		Montant Hors Taxe en €
OPT 1.1	Plus-value pour remplissage granulat SBR encapsulé vert	72 960,00 €
OPT 1.2	Plus-value pour remplissage liège	145 920,00 €
OPT 1.3	Plaine de jeux	17 475,00 €
OPT 3.1	Plus value pour éclairage LED	47 200,00 €
OPT 4.1	Système d'arrosage automatique des courts de tennis (3 courts)	61 900,00 €
OPT 4.2	Tribune pour courts de tennis	42 000,00 €

A l'exception du remplissage liège (Option 1.2), il est décidé de retenir toutes les options proposées, étant précisé que lesdites options apparaîtront en tant que telles dans le cahier des charges du marché de travaux à passer et ne seront pas intégrées au marché de base. Le choix définitif sera donc opéré lors de l'attribution.

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2018

Rapporteur : Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – EXERCICE 2017

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le COMITE SYNDICAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency pour l'exercice 2017.

03 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2017

Rapporteur : Madame SCOLAN

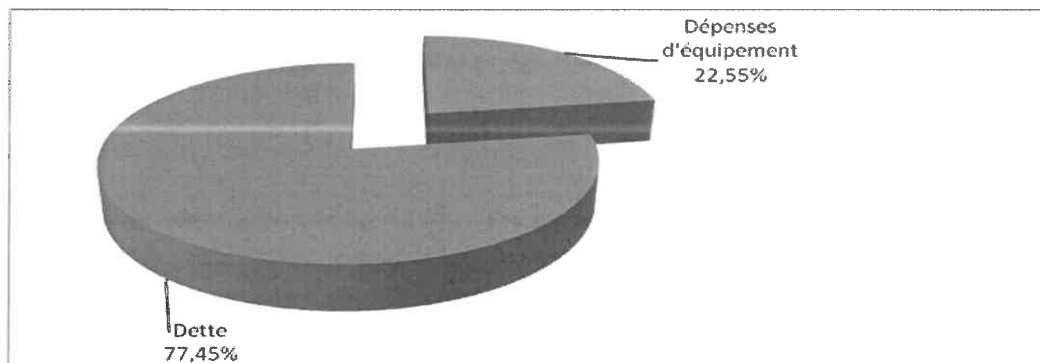
Le Compte Administratif 2017 fait apparaître un excédent global de clôture de **512 726.54 €** composé d'un déficit d'investissement de 220 067.77 € et d'un excédent de fonctionnement de 732 794.31 €.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'année 2017 : Section déficitaire : - 32 912.92 €

Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise du déficit constaté en 2016 qui s'élève à -187 154.85 € et qui porte le résultat à fin 2017 à un déficit de - 220 067.77 €.

A – DEPENSES



D'un montant de **401 092.67 €**, soit 64.27 % de la prévision budgétaire totale, les dépenses d'investissement sont constituées par :

1. L'amortissement de la dette :

⇒ Le remboursement du capital des emprunts pour 310 638.40 €

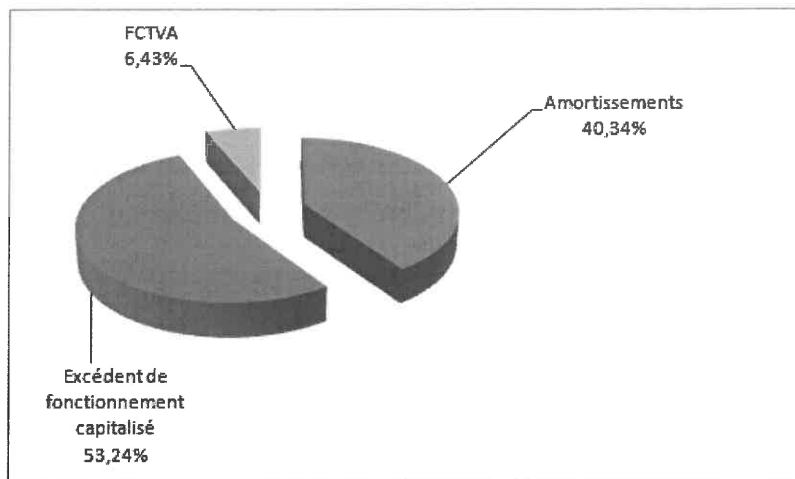
2. Les dépenses d'équipement prévues au Budget Primitif effectivement mandatées en 2017 s'élèvent à **90 454.27 €**, soit un taux de réalisation de 32 %.

Dépenses principalement composées des travaux pour les modules skates, l'installation de projecteurs sur les terrains de tennis couverts,

les missions d'assistance de maîtrise d'œuvre, ainsi que l'acquisition d'une auto-laveuse pour le stade.

Les restes à réaliser pour un montant de **15 680.22 €** correspondent aux dépenses d'investissement engagées, non mandatées au 31 décembre 2017, reportées en 2018.

B – RECETTES



Elles s'élèvent à **368 179.75 €**.

1. Les ressources propres du syndicat, s'élèvent à 219 666.70 € :

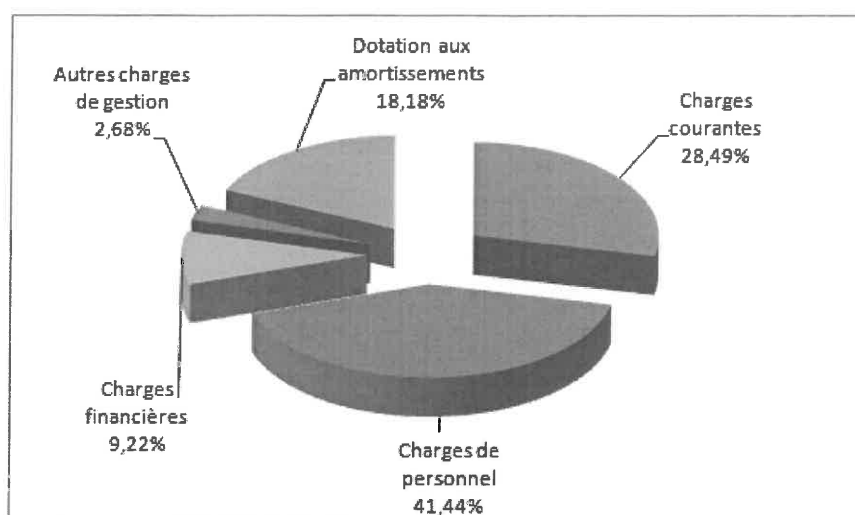
- ⇒ L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 196 010.85 €
- ⇒ Le Fonds de compensation de la T.V.A pour 23 655.85 €

2. Les opérations d'ordre, qui s'élèvent à 148 513.05 €
concernent l'amortissement des immobilisations

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année 2017 : Section excédentaire : 363 208.98 € auquel il convient d'ajouter la reprise de l'excédent constaté en 2016 qui s'élève à 369 585.33 € et qui porte le résultat à fin 2017 à un excédent de **732 794.31 €**.

A – DEPENSES



D'un montant de **793 268.16 €**, elles comprennent :

1. Les charges de fonctionnement courantes d'un montant de 232 690.18 € dont les plus importantes sont les suivantes :

- ⇒ entretien des terrains de tennis en terre battue : 41 145.00 €
- ⇒ énergie électricité : 93 109.59 €
- ⇒ contrats de prestation de service : 32 051.95 €
- ⇒ entretien des locaux et du matériel : 28 463.32 €
- ⇒ fournitures, petits équipements et produits d'entretien : 12 168.54 €
- ⇒ eau pour l'arrosage : 7 036.46 €
- ⇒ assurance des installations et de la responsabilité civile du Syndicat : 10 055.00 €
- ⇒ autres (frais de télécommunication, carburant, fournitures diverses) : 8 660.32 €

2. Les charges de personnel pour 338 476.20 €

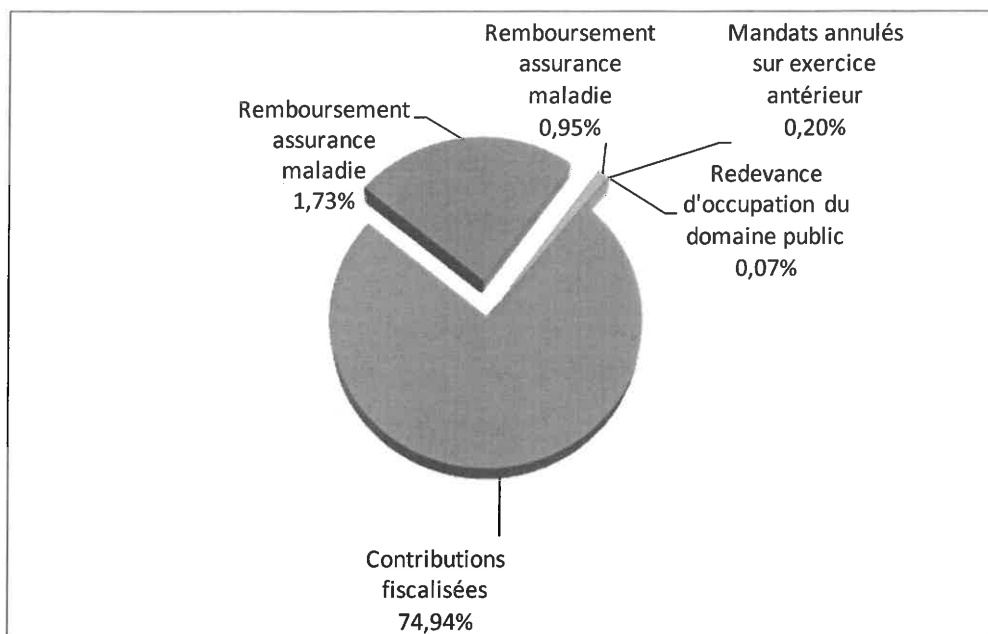
3. Les charges financières, d'un montant de 75 333.09 € se composent :

- ⇒ des intérêts des emprunts pour 78 660.47 €
- ⇒ des intérêts courus non échus pour -4 941.71 € (comptabilisation négative provenant d'une différence entre les ICNE constatés en 2016 et ceux de 2017)
- ⇒ des intérêts de la ligne de trésorerie pour 1 614.33 €

4. Les autres charges de gestion pour 21 868.84 €. Ces quatre postes de dépenses constituent les opérations réelles.

5. En opérations d'ordre, un montant de 148 513.05 € (que l'on retrouve en recettes d'investissement) est consacré à la dotation aux amortissements des immobilisations.

B – RECETTES



D'un montant de **1 180 090.34 €**, soit une réalisation de 99.98 % à la prévision budgétaire initiale (1 179 198.00 €), ces ressources comprennent principalement :

- 1. Les contributions fiscalisées pour 1 161 299.00 €**
- 2. Les remboursements liés à l'assurance maladie et à la rémunération du personnel pour 14 684.92 €**
- 3. Les mandats annulés suite à la mise en retraite pour invalidité d'un agent de septembre à décembre 2017 pour 3 084.75 €**
- 4. Le produit provenant de la redevance d'occupation du domaine public pour 1 021.67 € (implantation d'un relais de radiotéléphonie SNCF sur l'emprise du stade)**

VU la note présentant cette délibération,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le chef de l'exécutif pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT le vote à main levée qui a désigné M. Philippe SUEUR, à l'unanimité, pour présider la séance lors de l'examen, du débat, et de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Mme Muriel SCOLAN s'est retirée au moment du vote et n'y a donc pas pris part,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

ARTICLE 1

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du Syndicat du Stade dont les résultats par section sont les suivants :

⇒Section d'investissement	- 220 067.77 €
⇒Section de fonctionnement	+ 732 794.31 €
⇒RESULTAT DE CLOTURE	+ 512 726.54 €

ARTICLE 2

APPROUVE les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à :

Dépenses	15 680.22 €
----------	-------------

04 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : Madame SCOLAN

L'assemblée délibérante vote le Compte Administratif de l'exercice comptable clos, constate les résultats, puis décide de leur affectation. Celle-ci doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents et ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2017, voté le 29 mars 2018, présente un excédent de fonctionnement de 732 794.31 € et un déficit d'investissement de 220 067.77 €. Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement s'élèvent respectivement à 15 680.22 €.

Compte tenu des restes à réaliser et du déficit d'investissement 2017, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2017 de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068 : 632 794.31 €
- Report d'excédent de fonctionnement – 002 : 100 000.00 €

VU la note présentant cette délibération,

VU la délibération du 29 mars 2018 adoptant le Compte Administratif 2017,

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Administratif 2017 sur l'exercice 2018,

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 732 794.31 € qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2018,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement inscrit au Compte Administratif 2017 de la manière suivante :

- Déficit d'investissement – 001 : 220 067.77 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068 : 632 794.31 €
- Report d'excédent de fonctionnement – 002 : 100 000.00 €
- Restes à réaliser : 15 680.22 €

DIT que cette affectation sera reprise au Budget Primitif 2018.

05 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2018

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le projet de Budget Primitif 2017 s'inscrit dans le respect des équilibres rappelés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 Mars dernier.

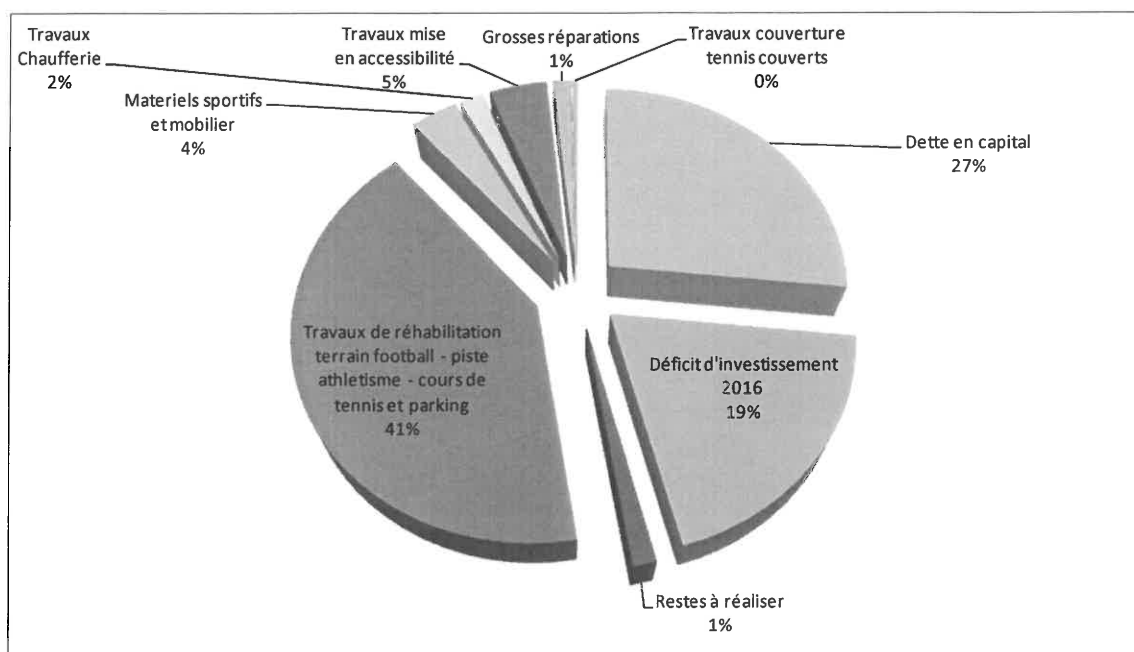
Il est proposé de reprendre les résultats 2017 dès le Budget Primitif 2018. Celui-ci comporte donc, outre les crédits nouveaux, les restes à réaliser en investissement ainsi que l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement de l'exercice 2017.

L'équilibre qui en résulte, pour un total de 2 402 675.00 €, est le suivant :

Section d'investissement	1 140 162.00 €
Section de fonctionnement	1 262 513.00 €

I – SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 140 162.00 €

A – DEPENSES



Les crédits nouveaux (600 414.01 €) cumulés aux restes à réaliser de 2017 (15 680.22 €) vont permettre de réaliser, les travaux d'investissement courants tels que :

- Les travaux de réhabilitation du terrain de football : 471 414.01 € ;
- L'acquisition de matériel sportif et mobilier : 40 000 € ;
- Les Travaux de chaufferie : 20 000 € ;
- Les travaux de couverture des tennis couverts : 4 000 € ;
- Les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords : 50 000 €
- Les grosses opérations : 15 000 €.

Cette année verra débuter les travaux de réhabilitation du complexe qui comprennent la création d'un terrain synthétique avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs, la réfection de la piste d'élan du saut en longueur, le déplacement de l'aire de lancer de poids, la création d'un espace de convivialité (type Club House) à proximité de la tribune et du terrain de football synthétique existant.

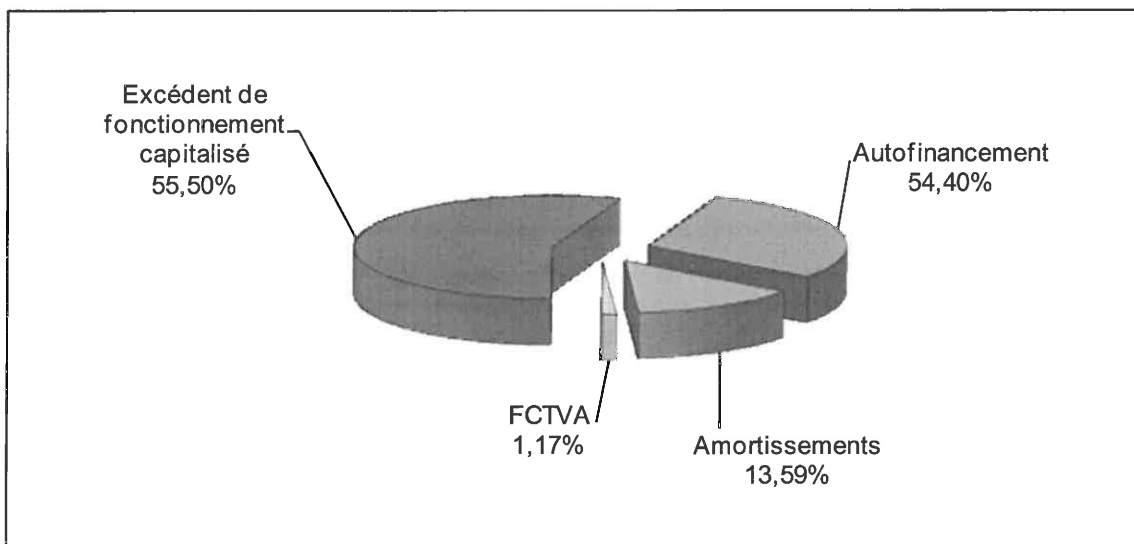
Ces travaux englobent aussi la réhabilitation des courts de tennis en terre battue n°1-2 et 3 ainsi que la réalisation d'un parking et d'un accès aux équipements sportifs ce qui entrainera l'aménagement de nouveaux flux de circulation.

Les dépenses 2018 porteront essentiellement sur les études préalables aux travaux, qui débiteront en fin d'année.

DEPENSES		RECETTES	
Capital de la dette	304 000,00	Autofinancement	339 013,00
Déficit d'investissement 2017	220 067,77	Amortissement	155 000,00
Dépenses d'équipement		Emprunt 2018	0,00
Restes à réaliser	15 680,22	FCTVA (sur dépenses 2017j)	13 354,69
Travaux réhabilitation terrain football-piste athlétisme- courts de tennis- Parking	471 414,01	Excédent de fonctionnement capitalisé	632 794,31
Matériel sportif et mobilier	40 000,00		
Travaux en chaufferies suite au marché P3	20 000,00		
Travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords	50 000,00		
Grosses opérations	15 000,00		
Travaux couverture tennis couverts	4 000,00		
TOTAL	1 140 162,00	TOTAL	1 140 162,00

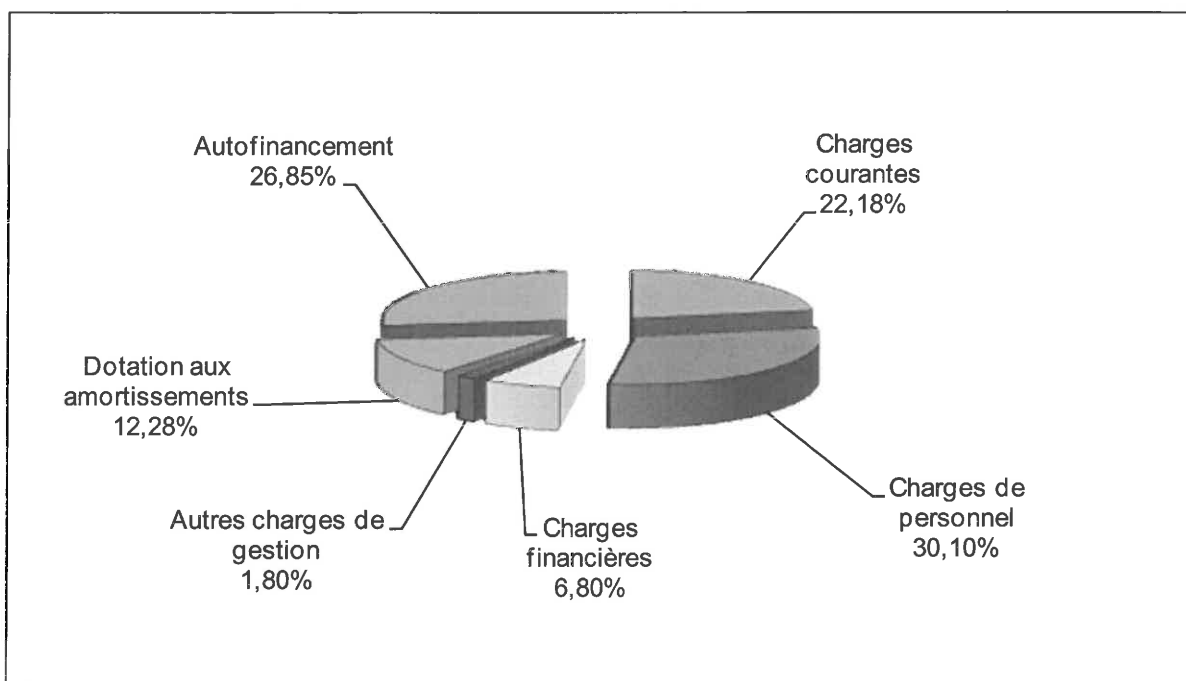
B – RECETTES

Le niveau modéré des dépenses d'équipement réalisées en 2017 a pour conséquence directe un faible montant de FCTVA à percevoir (13 354,24 €). Dès lors, les investissements seront principalement financés par l'excédent de fonctionnement capitalisé (632 794,31 €) et l'autofinancement.



II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 262 513.00 €

A – DEPENSES



Les charges de gestion courante s'élèvent à 280 000.00 € pour 2018. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Entretien des terrains	42 000.00 €
Energie	81 000.00 €
Eau	10 000.00 €
Contrats de prestations de services-Maintenance	51 500.00 €
Assurances	13 200.00 €
Petits équipements	14 000.00 €
Autres dépenses de fonctionnement	48 900,00 €

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent le carburant, les frais de télécommunication, les fournitures de petit entretien...

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 2018, il apparaît que celles-ci évolueront à la hausse (12 %).

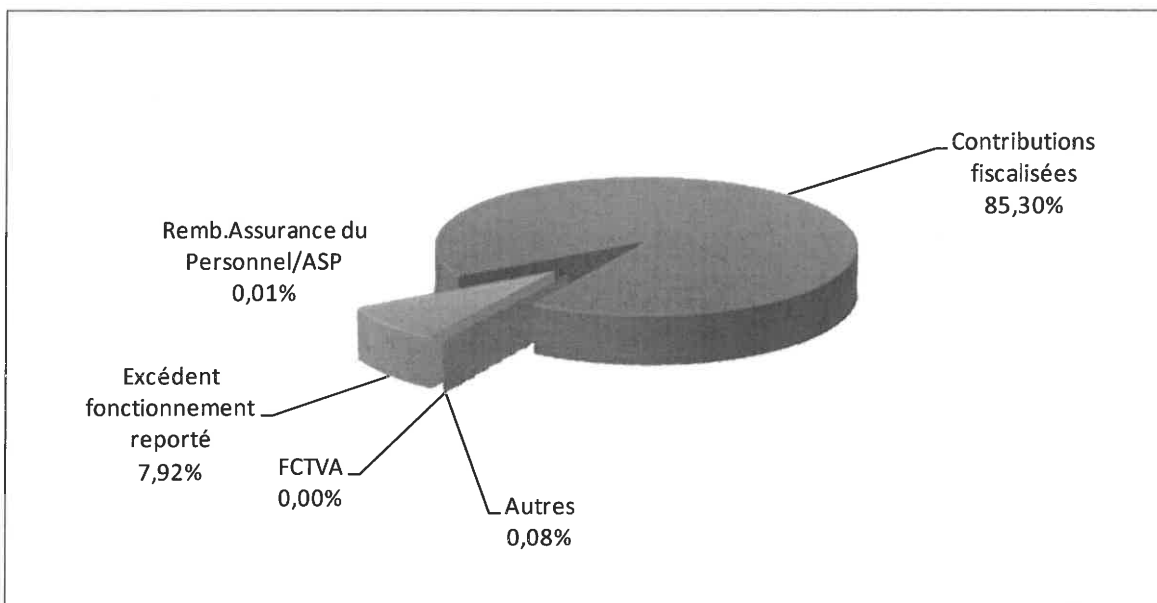
Suite au nouveau marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments, le montant annuel à prévoir pour le P1 et P2 s'élève à 33 720.00 €. Concernant le P3 dont le montant annuel s'élève à 7 210.00 €, et qui était jusqu'à présent pris en section d'investissement, il s'avère que la prestation recouvre principalement des interventions relevant de la section de fonctionnement (réparations-entretien-remplacement à l'identique d'un matériel déficient). Aussi, il convient de comptabiliser la redevance en fonction de l'objectif principal de la prestation P3, au débit du compte 61558 «entretien et réparations sur autres biens

mobiliers». Il convient aussi de revoir, à la hausse, les dépenses d'énergie-électricité, les contrats de prestations de service (entretien et nettoyage des vêtements de travail, système de télésurveillance et anti-intrusion, nettoyage des vitres, vérification des disconnecteurs), l'entretien des terrains et des réseaux.

Concernant les charges de personnel (Chapitre 012) qui représentent une part déterminante des dépenses de fonctionnement, il est proposé d'ajuster le montant prévu au budget prévisionnel de 2017 à la réalité des besoins de l'année (réalisation 2017 : 338 476.20 €).

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Charges de fonctionnement courantes	280 000,00	Contributions syndicales	1 161 300
	Charges de personnel	380 000,00	Remb. Assurance du personnel/ASP	150,00
	Intérêts de la dette	72 000,00	Produit divers	1 000,72
	Intérêts ligne trésorerie et icne	13 800,00	FCTVA	62,28
	Autres charges	22 700,00	Excédent de fonctionnement reporté	100 000,00
	Amortissement	155 000,00		
	Autofinancement	339 013,00		
	TOTAL	1 262 513,00	TOTAL	1 262 513,00

B – RECETTES



Les recettes de fonctionnement du Syndicat sont principalement constituées par les contributions fiscalisées.

Il est proposé de reconduire le montant perçu en 2017 soit 1 161 300.00 € pour 2018.

Lors du débat qui suit la présentation, Monsieur KLEIBER s'interroge sur la hausse prévisionnelle du poste «assurances», qui augmente de plusieurs milliers d'euros. Il est répondu que cette prévision procède d'un ajustement de l'ensemble des crédits pour faire face à d'éventuels imprévus et ne correspond pas à une anticipation de hausse d'un ou de plusieurs contrats d'assurances, qui n'ont pas de raison d'augmenter.

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, le report sur l'exercice 2018, des restes à réaliser constatés au Compte Administratif 2017, à savoir :

RESTES À REALISER DEPENSES

DESIGNATION DE L'OPERATION	CREDITS 2017 REPORTES
2031 - Frais d'études	6 956,22
2033- Frais d'insertion	1 620,00
21318 - Autres bâtiments publics	1 404,00
2315 - Installations, matériel, outill. Techn.	5 700,00
TOTAL DEPENSES	15 680,22

APPROUVE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2018 du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section d'investissement	1 140 162.00 €
Section de fonctionnement	1 262 513.00 €
Soit un total de	2 402 675.00 €

06 – BUDGET PRIMITIF 2018 – FIXATION DU MONTANT DES IMPOSITIONS
DIRECTES

Rapporteur : Madame SCOLAN

VU la note présentant le Budget Primitif 2018,

VU la délibération du 29 mars 2018 adoptant le Budget Primitif 2018,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1 161 300,00 € le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2018,

DECIDE en outre que cette somme sera répartie par moitié entre les villes d'Engien-les-Bains et de Deuil-la-Barre, soit 580 650.00 € chacune.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00.

La secrétaire de séance



Petitpas

Dominique PETIPAS